



Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 26  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 26  
Date de convocation : 12/01/2023

**DELIBERATION N°2  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

**INTERET COMMUN**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Crest, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Etaient présents :**

**Conseil Départemental :** Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jean Louis BAUDOUIN (suppléant de Gilles MAGNON), Christophe LEMERCIER, Jean-Marc MATTRAS (suppléant de Jean-Pierre POINT), Franck MONGE, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois :** Mme Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, René ESTEOUILLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**SMRD :** Mmes Caroline JEANJEAN, Charlène PAYAN ; MM. ARNAUD David, Julien NIVOU

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** MM. Claude AURIAS, Éric PHELIPPEAU

**Communauté des communes du Diois :** Mme Anne-Line GUIRONNET

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Dominique MARCON ; M. Jean-Pierre POINT

**Communauté de communes du Val de Drôme :** M. David GARAYT

**OBJET : PERSONNEL : AVENANT N°2 A LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE 2020-2022 AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME (CDG26)**

Le Président rappelle la délibération n°1 du 9 décembre 2020 relative à la convention « assistance retraite » établie avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG 26) pour la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse National de retraites des Agents des collectivités territoriales (CNRACL). Celle-ci a été signée pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022. Le SMRD avait déjà approuvé cette convention pour la période 2015-2019.

Le CDG 26 propose de reconduire cette convention par avenant n°2 jusqu'à la parution de la nouvelle convention, et au plus tard dans un délai d'un an à compter de la signature de l'avenant n°2.

Le Président rappelle les tarifs fixés par le Conseil d'Administration du CDG 26 :

OPTIONS	CONTROLE	REALISATION TOTALE
Immatriculation	30 €	44€
Validation de services	40 €	80€
Régularisation de services	40 €	80€
Transfert des droits au régime général et à l'IRCANTEC	60 €	91€
Simulation de calcul de pension (dans le cadre du droit à l'information ou sur demande)	50 €	80€
Qualification du compte individuel retraite (dans le cadre du droit d'information ou sur demande)	50€	80€
Demande d'avis préalable	50€	80€
Liquidation de pension (normale, carrières longues, réversion)	50€	80€
Liquidation de pension invalidité	60€	90€
Liquidation pension agent intercommunal, pluricommunal	60€	90€
Correction d'anomalies	50€	50€
Accueil personnalisé retraite (APR)*	130€	130€

\*le montant de l'APR peut être majoré, selon les cas, du tarif des différents actes utiles à sa préparation (QCIR, correction d'anomalies, régularisation)

La facturation sera établie, trimestriellement, selon les processus, nombre et type de missions, effectués par le CDG26. Bien entendu, si aucune mission n'est réalisée, aucune facturation ne sera établie.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à la MAJORITE :

Abstention : 1                      Contre : 0                      Pour : 25

- VALIDE l'avenant n°2 à la convention d'assistance retraite 2020-2022 ;
- DÉCIDE de conserver l'option réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes y afférents.

Le Président du SMRD  
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE  
DROME ET DE SES AFFLUENTS

